



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan 2020 de la commission de surendettement



Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65  
Mél. : [pref-communications@lozere.gouv.fr](mailto:pref-communications@lozere.gouv.fr)  
Service départemental  
de la communication interministérielle  
2 rue de la Rovère  
48 005 Mende Cedex



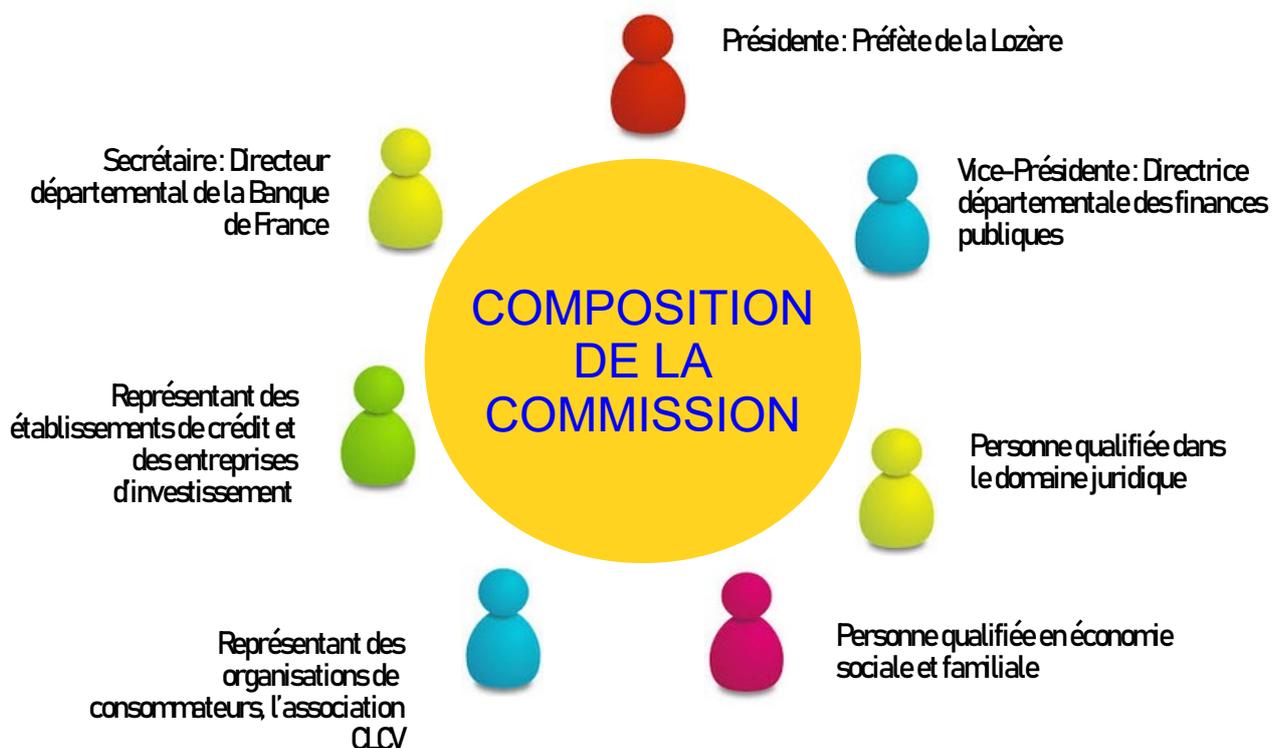
## La commission de surendettement de la Lozère

---

La commission de surendettement vient en aide aux personnes en situation de surendettement. Son secrétariat est assuré par la Banque de France et il en existe au moins une dans chaque département.

C'est un organisme public, le dépôt d'un dossier devant la commission est donc gratuit.

La commission commence par étudier les dossiers déposés afin de déterminer s'il y a bien situation de surendettement et si la personne peut bénéficier de la procédure de traitement du Surendettement des particuliers. Si le dossier est déclaré « recevable », la commission recherchera la solution la plus adaptée, en fonction de la gravité de la situation financière.





## La commission s'est réunie 11 fois en 2020

---

### pour traiter 91 dossiers de surendettement

#### La baisse du nombre de dépôts des dossiers se confirme en 2020

Dépôt de 70 dossiers, contre 100 en 2019 et 139 en 2018, soit une baisse de 30 % sur la dernière année, contre -24,5 % en Occitanie et -24 % en France.

Soit un nombre de 108 (156 en 2019) situations de surendettement pour 100 000 habitants de plus de 15 ans, taux inférieur à la moyenne nationale de 203 dossiers (184 pour l'Occitanie).

Avec 108 dossiers pour 100 000 habitants, le recours à cette procédure reste limité en Lozère.

Elle a toutefois permis d'aider 91 ménages (dont le dossier a été traité par la commission en 2020), à trouver une solution à leur problème d'endettement.

Sur 77 dossiers traités en 2020 par la commission, 1 seul a été jugé irrecevable. 43 % des dossiers présentés à la commission ont une capacité de remboursement négative et ne comportent pas de biens immobiliers (au niveau national, ce taux d'approche de 50%).

Sur les 76 dossiers instruits :

- . 42 % ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.
- . 3 % vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
- . 55 % vers un réaménagement de dette.

La part des redépôts (dossiers de ménages ayant déjà fait appel à la procédure) est de 36 % de contre 40 % Occitanie et 44 % au niveau national.

## Un taux de solutions pérennes proche de 79 %

---

**Plus de 79 % des dossiers ont fait l'objet de solutions pérennes** (orientation en procédure de rétablissement personnel ou effacement du solde de la dette au terme de la durée maximale de remboursement restant à courir).

Le maintien d'un taux important de solutions pérennes permet de maîtriser, en partie, le taux de redépôt de dossiers.

## Typologie de la personne surendettée en Lozère

---

Le surendetté lozérien est une personne qui vit souvent seule (73%) avec ou sans enfants, âgé de 35 à 54 ans (52% des surendettés) et qui est locataire (92%).

Il appartient majoritairement à la CSP employés et ouvriers (60%) ou sans activité professionnelle (28%) et détient un faible patrimoine immobilier et financier (86,3% de patrimoine inférieur à 2000 euros).



## Éducation, prévention et coordination, des leviers contre le surendettement

---

En 2020, le secrétariat a poursuivi ses actions de sensibilisation, formation ou information auprès de 27 travailleurs sociaux ou de représentants de la sphère sociale et auprès de 20 élèves et enseignants de l'Éducation nationale.

Ces actions conjuguée de divers acteurs, mises en place dans le cadre de la prévention du surendettement et de l'accompagnement des personnes en difficultés, continueront en 2021. Le contexte particulier lié à la crise sanitaire a donné lieu à une demande constante de la part des partenaires à travers notamment la mise en place de plusieurs visioconférences.

Parmi les actions à venir en 2021 auprès des scolaires, des entrepreneurs et des associations :

- des réunions avec les intervenants sociaux
- des ateliers auprès des jeunes inscrits à la Mission Locale
- des ateliers de découverte de l'EDUCFI par le jeu durant les journées SNU
- des animations auprès des Jeunes dans le cadre de la semaine de l'EDUCFI, du 22 au 28 mars 2021

## Le surendettement : qu'est-ce que c'est ?

---

Une personne est en situation de surendettement si elle ne parvient plus :

- à rembourser ses mensualités de crédits
- et/ou à faire face à ses dettes non professionnelles

Une situation de surendettement peut avoir plusieurs origines, notamment :

- un nombre trop important de crédits
- une baisse durable des ressources (suite à une perte d'emploi, une séparation, une maladie...)

Les données détaillées sur la typologie des dossiers déposés en 2020 en Lozère est disponible via le lien : <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

### Trouver des solutions en un clic

<https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/comprendre-le-surendettement>

<https://www.mesquestionsdargent.fr/>

Et pour les entreprises : <https://www.mesquestionsdentrepeneur.fr/>



## **Éducation, prévention et coordination, des leviers contre le surendettement**

Afin de contribuer à l'éducation économique, budgétaire et financière des publics, et suite à sa désignation comme opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière par le Ministre de l'économie et des finances le 20 décembre 2016, la Banque de France a continué d'opérer la promotion du portail d'information qu'elle a réalisé en étroite collaboration avec les acteurs associatifs, institutionnels, professionnels impliqués dans la pédagogie budgétaire, économique et financière.

La plateforme <https://www.mesquestionsdargent.fr/> s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière.

Elle se veut :

- pédagogique : les contenus sont rédigés de façon pédagogique. Le vocabulaire employé est le moins technique possible de sorte qu'il soit facilement compréhensible pour des non-spécialistes.
- accessible : le contenu est accessible aisément pour toute personne qui le souhaite.
- neutre : le contenu est factuel et ne vise pas à orienter l'internaute. Par contre, les ressources proposées permettent de mieux comprendre les débats sur l'économie.
- mise à jour : la sélection fait l'objet d'une mise à jour régulière.
- gratuite : l'ensemble des contenus sélectionnés est accessible gratuitement.

## **La nouvelle application Pilote dépenses, pour suivre son budget au fil de l'eau**

Cette application, anonyme, gratuite et confidentielle, permet de suivre ses achats au quotidien et de retrouver à tout moment quel montant reste disponible jusqu'à la fin de la semaine ou du mois.

La Banque de France, opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière, a participé à l'élaboration de cette application avec de nombreux partenaires associatifs et bancaires.

Réuni sous l'égide de l'Ansa depuis 2018, ce groupe est à l'origine de la gamme "Pilote", comprenant des outils simples d'accompagnement budgétaire, à l'instar de l'application complémentaire "Pilote Budget". Pilote dépenses est la nouvelle application.

